DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE ST-NAZAIRE

COMMUNE DE ST MICHEL - CHEF - CHEF

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

N° : 127-2025

Le Maire de la Commune de SAINT - MICHEL - CHEF - CHEF ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles

L 2212-1, L 2212-3, L 2215-1 et L 2213-23 ;

VU le code de la Route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, alinéa 1 8ème partie, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 06/11/1992 ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise SOPREMA d'installer une nacelle afin d'effectuer des travaux d'urgence sur la toiture du batiment « Cabestan » situé 4 boulevard de l'Océan du jeudi 15 mai 2025 07h00 au vendredi 16 mai 2025 à 18h00,

CONSIDERANT qu'il importe de prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter la gêne à la circulation des véhicules et des piétons,

ARRETE

ARTICLE 1er : l'entreprise SOPREMA sise 3 les Pedras, 44117 St André des eaux (SIRET : 485 19755200634 représentée par M. CURET, est autorisée à stationner une nacelle au droit du 4 boulevard de l'océan sur une surface représentant trois emplacements de stationnement du jeudi 15 mai 2025 07h00 au vendredi 16 mai 2025 à 18h00,

ARTICLE 2 : la mise en place de la signalisation réglementaire sera assurée par l'entreprise elle-même sous sa propre responsabilité.

ARTICLE 3 : le présent arrêté prendra effet à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire. Tout manquement au présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : Le Maire de la commune de SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF, Madame la Directrice Générale des Services, les services techniques municipaux, le service de Police Municipale, la Brigade de St Brévin les Pins sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Michel-Chef-Chef,

Le 13 mai 2025

Le Maire,

Eloïse BOURREAU-GOBIN

Le Maire,

Eloise BOURREAU-GOBIN